



06 07

RAPPORT ANNUEL DE GESTION —

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE ADJOINTE

C'est avec fierté que je présente le rapport annuel de gestion du Secrétariat à la condition féminine pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

Ce rapport fait état des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en fonction des engagements pris dans le plan stratégique 2005-2008 et le plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007 du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

J'aimerais souligner les travaux qui ont mené au dépôt de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* ainsi que du plan d'action qui en découle déposés en décembre 2006. Ces documents encadreront les actions entreprises par les ministères et organismes gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours des prochaines années. Mentionnons que ces actions auront des effets bénéfiques pour les femmes ainsi que pour l'ensemble de la société.

Je profite du dépôt de ce rapport pour souligner la compétence dont font preuve les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions et les remercier pour leur précieuse contribution aux nombreux travaux du Secrétariat, pour leur motivation et pour leur souci constant d'offrir une expertise de qualité.

La sous-ministre adjointe,



A handwritten signature in dark ink that reads "Thérèse Mailloux". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Thérèse Mailloux

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité de la sous-ministre adjointe chargée du Secrétariat à la condition féminine et de la directrice de la coordination au Secrétariat à la condition féminine. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2006-2007 du Secrétariat à la condition féminine :

- décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion;
- présentent les données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.



Thérèse Mailloux

Sous-ministre adjointe chargée du Secrétariat à la condition féminine



Gina Morency

Directrice de la coordination au Secrétariat à la condition féminine

Québec, octobre 2007

Table des matières

I. PRÉSENTATION DU SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE	6
II. CONTEXTE ET ENJEUX	7
III. CONTEXTE DE LA REDDITION DE COMPTES POUR 2006-2007 ET LES ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	8
IV. FAITS SAILLANTS	9
V. RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE	10
VI. INDICATEURS DE GESTION DU SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE	14
VII. APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	15

I. Présentation du Secrétariat à la condition féminine

LA MISSION

Créé en 1979, le Secrétariat à la condition féminine a le mandat de soutenir la mise en œuvre et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. À cette fin :

- il assure le suivi et, dans plusieurs cas, collabore à la réalisation ou réalise lui-même certaines mesures prévues dans le plan d'action triennal *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*;
- il fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- il entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises;
- il conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- il produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en cette matière.

LES ORGANISMES PARTENAIRES

Le Secrétariat à la condition féminine compte sur plusieurs partenaires pour mener à bien sa mission.

- Il anime, soutient et coordonne un réseau gouvernemental de responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans plus de trente ministères et organismes.
- Il travaille en collaboration avec le Conseil du statut de la femme afin de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.
- Il coopère avec de nombreux ministères et organismes dont ceux qui sont engagés dans le plan d'action 2007-2010 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.
- Il s'associe aussi à des partenaires de divers milieux, notamment les groupes de femmes nationaux, régionaux et locaux ainsi que les instances locales et régionales telles les municipalités et les conférences régionales des élus.

II. Contexte et enjeux

Le passage d'une égalité de droit à une véritable égalité de fait entre les femmes et les hommes demeure un enjeu important. Les situations d'inégalité entre les femmes et les hommes freinent aussi bien la croissance des personnes que le développement et l'évolution des sociétés. Une société prônant une égale autonomie et une égale participation des femmes et des hommes à la sphère privée est en effet mieux préparée à faire face aux nombreux défis qui se présentent à elle.

Sur le plan économique, un effort important a été consacré en cours d'année aux règlements sur l'équité salariale. En effet le Conseil du trésor a conclu des ententes avec les syndicats de la fonction publique et avec le personnel des réseaux de la santé et de l'éducation. Ces ententes touchent plus de 360 000 personnes et représentent une somme additionnelle de 825 M \$ annuellement.

L'introduction du nouveau Régime québécois d'assurance parentale en 2006 a permis à 97 692 parents québécois de bénéficier de congés parentaux plus généreux, plus accessibles, plus souples et plus près du père. Les parents peuvent donc demeurer plus longtemps à la maison avec leur enfant. Ce régime s'ajoute à l'ensemble des services de garde et aux autres éléments de soutien financier aux parents. Le Québec possède maintenant une des politiques familiales les plus avantageuses qui se compare à celles des pays avant-gardistes d'Europe du Nord. Les Québécoises âgées de 25 à 44 ans sont plus nombreuses à participer au marché du travail et le taux de natalité du Québec s'est relevé pour atteindre 1,61 enfant par femme, niveau le plus élevé de la décennie.

La violence sous toutes ses formes que subissent les femmes constitue un fléau social qui a des répercussions sur leur intégrité, leur sécurité et leur santé, mais également sur leur autonomie économique. Dans ce domaine, le gouvernement du Québec, représenté par une dizaine de ministères contributeurs, est déjà bien engagé dans les solutions à apporter pour diminuer la violence faite aux femmes. Il poursuit ses engagements à l'égard des plans d'action en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle ainsi que des campagnes de sensibilisation auprès d'un large public. Il amorce aussi le renouvellement d'un plan d'action en matière d'agressions sexuelles.

Enfin, les femmes ont fait des progrès importants au chapitre de leur participation aux instances de pouvoir, mais beaucoup reste à faire dans le domaine. Deux gestes gouvernementaux majeurs sont ici à signaler. D'abord, le gouvernement a annoncé que d'ici cinq ans, les conseils d'administration des sociétés d'État devront être constitués en parts égales de femmes et d'hommes. De plus, le premier ministre a formé un conseil des ministres paritaire, une première dans l'histoire du Québec et du Canada. Il est à espérer que ces actions servent de modèles pour d'autres secteurs de la société comme les lieux décisionnels des municipalités et des entreprises privées.

III. Contexte de la reddition de comptes pour 2006-2007

et les engagements découlant de la Loi sur l'administration publique

La planification stratégique 2005-2008 et le plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007 de l'ancien ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine fixaient une orientation portant sur la consolidation de l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette responsabilité a été confiée, à partir du 19 avril 2007, à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le présent rapport annuel de gestion porte donc sur les responsabilités du Secrétariat à la condition féminine.

Pour la période 2006-2007, la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens applicable pour le Secrétariat à la condition féminine était celle en vigueur au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Pour en connaître le contenu, toute personne intéressée peut lire la rubrique du Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère de la Famille et des Aînés. Des travaux seront réalisés avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour intégrer à la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens les engagements qui sont propres au Secrétariat à la condition féminine.

Le Secrétariat à la condition féminine ne reçoit qu'exceptionnellement des demandes de renseignements et des plaintes étant donné sa mission de coordination gouvernementale. Un seul programme est administré par le Secrétariat, soit *À égalité pour décider*, lequel existe depuis huit ans. Au cours de l'année, dix plaintes ont été reçues et traitées concernant les sommes attribuées dans le cadre de ce programme.



IV. Faits saillants

Outre les activités habituelles liées aux interventions visant l'égalité entre les femmes et les hommes, il y a lieu de souligner en 2006-2007 les faits saillants suivants :

- Lancement de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* ainsi que du plan d'action qui en découle.
- Production d'un état de situation annuel pour la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.
- Élaboration et adoption du *Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 2001-2006 en matière d'agression sexuelle* en mars 2007.
- Réalisation des deuxième et troisième phases de la campagne de sensibilisation à la violence conjugale en novembre-décembre 2006 et mars 2007.
- Élaboration d'un plan d'action visant l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et les instances locales et régionales.

V. Résultats par rapport aux engagements du plan stratégique

ORIENTATION

CONSOLIDER L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE VISANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

AXE D'INTERVENTION 1

LE RESPECT DES DROITS DES FEMMES ET LA PROGRESSION VERS L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

OBJECTIF

ÉLABORER, EN 2005, UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET UN PLAN D'ACTION POUR SA MISE EN ŒUVRE.

INDICATEUR

PROJETS DE POLITIQUE ET DE PLAN D'ACTION DÉPOSÉS

■ CIBLE 2006-2007

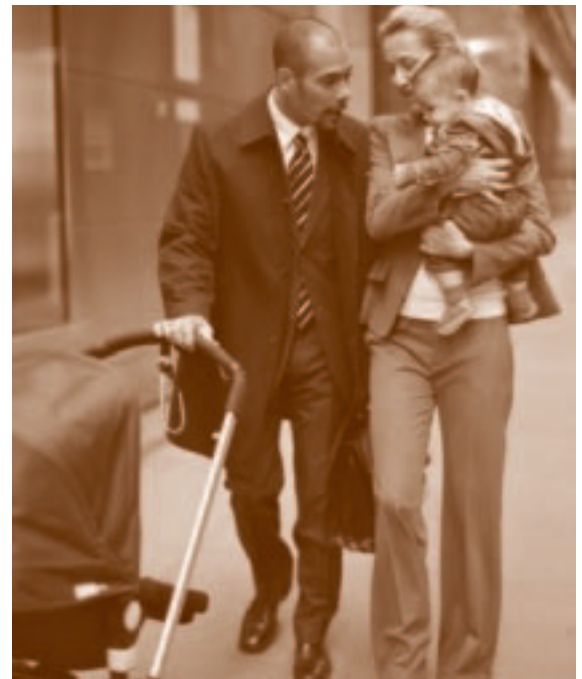
Politique gouvernementale rendue publique

■ RÉSULTAT 2006-2007

Politique et plan d'action déposés

Les travaux de l'année 2006-2007 se sont surtout concentrés sur l'élaboration de la nouvelle politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait et du plan d'action qui en découle*. Pour s'assurer de la cohérence de ces documents, le Secrétariat à la condition féminine a procédé à des consultations auprès des ministères et organismes directement concernés par la question de l'égalité entre les femmes et les hommes qui ont formulé des propositions pouvant être intégrées au plan d'action. Le Secrétariat à la condition féminine a également rencontré certains groupes de femmes afin qu'ils commentent une version préliminaire de la politique.

La politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait et le plan d'action 2007-2010* ont été adoptés par le Conseil des ministres au cours de sa séance du 6 décembre 2006 et ont été rendus publics le 17 décembre 2006. Sur un horizon de dix ans, la



politique comprend six grandes orientations et dix-huit objectifs à atteindre.

Le premier plan d'action 2007-2010, pour sa part, met notamment l'accent sur les instruments de la gouvernance qui permettront de faciliter et de bien ancrer dans l'appareil d'État les orientations et les objectifs de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il renferme, par ailleurs, 63 mesures, dont 42 nouvelles, et son cadre financier s'élève à 24 M\$. Quelque 25 ministères et organismes se sont engagés dans ce plan d'action.

Au cours de la prochaine année, le Secrétariat à la condition féminine, en plus de faire connaître la politique gouvernementale, mettra en œuvre les instruments de la gouvernance ainsi que les mesures prévues dans le plan d'action dont il a la responsabilité. Il s'occupera du suivi global des actions des ministères et des organismes ayant pris des engagements.

AXE D'INTERVENTION 2

L'IMPLANTATION DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

OBJECTIF

FAIRE EN SORTE QUE D'ICI 2008, LES MINISTÈRES ET ORGANISMES INTÈGRENT DANS AU MOINS QUINZE POLITIQUES, MESURES, RÉFORMES OU SERVICES GOUVERNEMENTAUX, L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES.

INDICATEUR

NOMBRE DE POLITIQUES, MESURES, RÉFORMES OU SERVICES PUBLICS QUI INTÈGRENT L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

■ CIBLE 2006-2007

Identification des quinze politiques, mesures, réformes ou services publics

■ RÉSULTAT 2006-2007

En cours de réalisation

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* prévoit sept instruments de la gouvernance. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est l'un de ces instruments. L'ADS est un processus d'analyse qui permet de prévoir au moment de la conception d'une loi, d'une politique ou de toute autre mesure, ses effets distincts sur les femmes et les hommes touchés, en tenant compte des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent.

L'ADS doit être intégrée à au moins quinze politiques, mesures, réformes ou services publics. À ce jour, plus d'une dizaine de ministères et organismes ont amorcé le processus d'intégration de l'ADS au sein de différents projets. À travers ceux-ci, six projets d'envergure qui devraient aboutir à des résultats concrets, à savoir la mise en place de mesures différenciées entre les femmes et les hommes, ont été ciblés.

Deux principaux obstacles font surface à l'occasion de l'intégration de l'ADS au sein d'une politique, mesure, réforme ou d'un service public. Le premier est l'absence de données différenciées selon les sexes pertinentes au projet ou la difficulté de les obtenir, et le deuxième concerne la volonté des autorités de continuer à intégrer l'ADS au-delà des constats différenciés. La réussite d'un projet va au-delà de la connaissance de ces constats, soit dans la détermination d'orientations et la mise en place de mesures tenant compte des réalités différenciées entre les femmes et les hommes.

Le comité directeur responsable de l'implantation de l'ADS a adopté en mars 2007 un plan d'action visant l'implantation de l'ADS dans les pratiques gouvernementales et les instances locales et régionales. À cette date, les membres du comité directeur sur l'ADS étaient les suivants: le sous-ministre des Affaires municipales et des Régions et la sous-ministre de la Culture et des Communications ainsi que la sous-ministre adjointe du Secrétariat à la condition féminine, le secrétaire adjoint du Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et le secrétaire associé aux ressources humaines et aux relations de travail au Secrétariat du Conseil du trésor. Ce comité était animé par la sous-ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Le plan d'action pour les trois prochaines années (2007-2010) visant l'implantation de l'ADS dans les pratiques gouvernementales et les instances locales et régionales présente onze volets dont les suivants: l'appel de projets afin d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes au sein des pratiques gouvernementales; le développement des banques de données différenciées des ministères et organismes; l'élaboration des séances de sensibilisation et de formation en matière d'ADS; le déploiement de ces séances auprès des ministères et organismes et des instances locales et régionales; l'adoption d'un langage inclusif.

Aussi, le comité interministériel sur l'ADS participe à l'implantation de l'approche gouvernementale, soutient la réalisation des projets selon cette approche et fait des recommandations au comité directeur sur l'ADS pour faciliter l'introduction progressive de celle-ci dans les ministères et organismes ainsi que dans les instances locales et régionales.

Afin de soutenir les ministères et organismes, le Secrétariat à la condition féminine, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique et le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, travaille à la mise sur pied de sessions de sensibilisation et de formation sur l'analyse différenciée selon les sexes. Ces sessions devraient être diffusées au cours des prochains mois. Elles ont été validées par cinq groupes différents, soit des élus et élus, des sous-ministres, des gestionnaires, des conseillères et conseillers en communication et des personnes professionnelles qui participent à l'élaboration ou à l'évaluation des projets.

AXE D'INTERVENTION 3
L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

OBJECTIF

POURSUIVRE, AU COURS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES, LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION POUR CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE ET LES AGRESSIONS SEXUELLES ET RÉALISER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION.

INDICATEUR

DÉPÔT D'UN RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE, PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES, DES MESURES DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2004-2009 EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

■ **CIBLE 2006-2007**

Élaboration du tableau de bord sur la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

■ **RÉSULTAT 2006-2007**

Production d'un état partiel des résultats en janvier 2006 et mise à jour en novembre 2006

Au cours des dernières années, le gouvernement a intensifié ses efforts afin d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et des

enfants qui y sont exposés, de consolider les services d'aide et de protection conçus à leur intention ainsi que de répondre aux besoins d'aide et d'encadrement des conjoints violents.

En 2004, le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, coprésidé par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Justice, a rendu public le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale. En janvier 2006, un état de situation partiel des résultats des engagements et des ministères et organismes a été produit sous la forme d'un tableau de bord qui a été mise à jour en novembre 2006.

Dans le but de répondre promptement et de façon uniforme aux demandes d'information portant sur la mise en œuvre des engagements contenus dans le plan d'action, un mécanisme annuel de reddition de comptes a été élaboré afin de recueillir les actions de tous les ministères et organismes signataires du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale.

INDICATEUR

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION RÉALISÉE

■ **CIBLE 2006-2007**

Réalisation de la deuxième phase de la campagne

■ **RÉSULTAT 2006-2007**

Les deuxième et troisième phases de la campagne de sensibilisation à la violence conjugale ont été réalisées

Le quatrième engagement du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale prévoyait une campagne de sensibilisation à la violence conjugale en trois phases. La première phase avait été réalisée à l'hiver 2006 alors que les deux autres phases ont été réalisées à l'automne 2006 et à l'hiver 2007. Le thème de cette dernière phase de cette campagne de sensibilisation était «La violence conjugale est un crime» et les messages publicitaires télévisés avaient pour objectif d'insister sur le fait que certains actes de violence sont criminels. Soulignons qu'un volet de la phase 2 s'adressait aux communautés autochtones, ces dernières étant des clientèles plus particulièrement à

risque en ce qui concerne la violence conjugale. L'élaboration de ce volet de la campagne a été faite en étroite collaboration avec Femmes autochtones du Québec et avec la Table de concertation pour le mieux-être autochtone. Sa mise en œuvre a d'ailleurs fait l'objet d'un rappel à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations tenu en octobre 2006.

INDICATEUR

DÉPÔT D'UN RAPPORT SYNTHÈSE SUR LA MISE EN ŒUVRE, PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES, DES MESURES DU PLAN D'ACTION POUR CONTRER LES AGRESSIONS SEXUELLES

■ CIBLE 2006-2007

Dépôt du rapport synthèse

■ RÉSULTAT 2006-2007

Adoption par le comité des sous-ministres du *Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 2001-2006 en matière d'agression sexuelle*

En 2001, le gouvernement rendait publiques ses *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* ainsi qu'un premier plan d'action (2001-2006) comprenant 59 engagements s'y rattachant. En mars 2001, une somme supplémentaire de 21 M\$ était octroyée au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de la Justice en vue de prévenir les agressions sexuelles et de soutenir les victimes.

Afin de remplir adéquatement son mandat, le comité interministériel, sous la responsabilité conjointe du Secrétariat à la condition féminine, du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et du ministère de la Justice, s'est doté d'un échéancier de réalisation pour le dossier des agressions sexuelles. En vue d'élaborer le nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle (2008-2013), le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle a rencontré au cours de l'automne 2006 une dizaine d'organismes nationaux spécialisés dans l'intervention en matière d'agression sexuelle dont le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), le Regroupement des Équipes Espace (prévention auprès

des enfants) et le Regroupement des intervenantes et intervenants auprès des délinquants sexuels (RIMAS). Le comité interministériel prévoit également rencontrer l'ensemble de son comité conseil (une quarantaine d'organismes) au cours du mois de juin 2007 en vue d'entreprendre l'élaboration du futur plan d'action quinquennal en matière d'agression sexuelle.

Tel qu'il avait été initialement prévu par le comité des sous-ministres, le comité interministériel a produit, au cours de l'année 2006-2007, un projet de rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux en matière d'agression sexuelle pour la période de 2001-2006. Le contenu du rapport a été adopté à l'unanimité le 1^{er} mars 2007 par le Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle en vue de sa publication. Ce rapport rend compte de la mise en œuvre des mesures contenues dans le premier plan d'action des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Il présente les actions des neuf ministères et organismes directement concernés par cette problématique de violence ainsi que celles de leur réseau d'aide et de protection.



VI. Indicateurs de gestion du Secrétariat à la condition féminine

Indicateurs	2005-2006		2006-2007		
	Nombre	%	Nombre	%	
Ressources humaines					
Répartition de l'effectif par type et par catégorie d'emploi (en nombre et en pourcentage des employés)	Type d'emploi				
	Réguliers	18	95%	20	90%
	Occasionnels	1	5%	2	10%
	Autres	-	-	-	-
	Catégorie d'emploi				
	Cadres	1	5%	3	14%
	Personnel professionnel	12	63%	13	59%
	Fonctionnaires	6	32%	6	27%
	Hommes	18	95%	2	10%
	Femmes	1	5%	20	90%
Répartition de l'effectif au 31 mars par groupe d'âge (en nombre et en pourcentage des employés)	34 ans et moins	-	-	6	27%
	35 à 54 ans	14	74%	10	46%
	55 ans et plus	5	26%	6	27%
Prévision des départs à la retraite d'ici le 1 ^{er} avril 2010 (en nombre et en pourcentage des employés)	Nombre de personnes visées	n. d.		5	
	Pourcentage par rapport au nombre d'employés au 31 mars	n. d.		22%	

Ressources budgétaires

Le Secrétariat à la condition féminine disposait de ressources budgétaires de 2 488 800 \$ pour l'année financière 2006-2007. Le Secrétariat a respecté le budget qui lui a été attribué en avril 2006.

Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles étaient assumées par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour la période 2006-2007.

VII. Application des exigences législatives

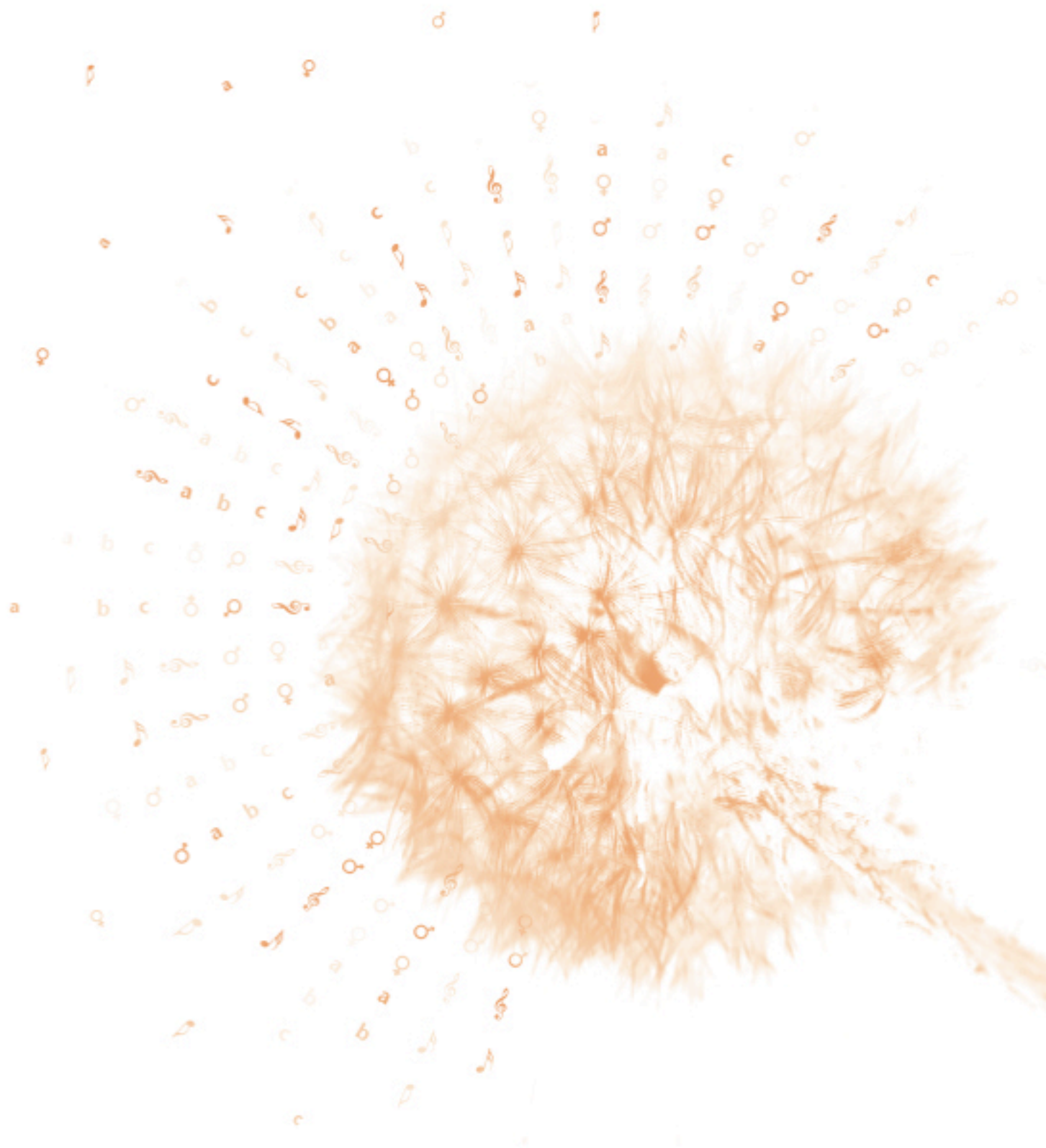
Pour la mise en œuvre des exigences législatives touchant l'application de la politique linguistique, l'éthique ainsi que la protection des renseignements personnels, toute personne intéressée peut lire la rubrique du rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère de la Famille et des Aînés qui, en ces matières, a desservi le Secrétariat à la condition féminine pour la période 2006-2007.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Cette section présente les résultats du Secrétariat à la condition féminine relatifs au Programme d'accès à l'égalité, au Plan d'embauche pour les personnes handicapées ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise (membres d'une communauté culturelle, anglophones ou autochtones).

Le Secrétariat à la condition féminine a procédé à l'embauche d'une personne issue des communautés culturelles. Il a par ailleurs accueilli une personne du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.





Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec 